



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 23 mars 2020

## Covid-19 et personnels de l'éducation : **stop aux injonctions contradictoires !**

*Depuis une semaine, une cacophonie assourdissante ne cesse de résonner : ordres et contre-ordres se succèdent qui n'ont pas permis aux personnels et aux parents d'organiser sereinement cette première semaine de travail à distance. Face à la gravité de la crise sanitaire, le ministère et l'administration doivent se montrer plus responsables.*

Le ministre de l'éducation doit cesser ses interventions improvisées dans les médias. A chaque fois des affirmations et injonctions improbables fleurissent qui contredisent celles des jours précédents. Alors que le conseil scientifique ne s'est même pas exprimé et que le président de la république n'a pas encore pris la parole, Jean-Michel Blanquer, déboussolé et dépassé par la crise sanitaire, annonce le prolongement du confinement avec la reprise des cours au 4 mai. Annoncer cette date dès à présent est très manifestement prématuré et anxiogène pour les personnels de l'éducation, les élèves et leurs familles. Par ailleurs, le ministre a été démenti à chaque fois qu'il a donné des éléments sur les échéances à venir concernant les mesures de confinement : ainsi, le jeudi 12 mars, il avait déclaré que la fermeture des écoles n'était pas à l'ordre du jour, alors que le soir même, le président annonçait le contraire.

Par ailleurs, le ministère et les rectorats mettent en œuvre des préconisations contraires aux annonces du gouvernement. Alors qu'il est demandé d'éviter tout déplacement inutile et que la menace de sanctions est de plus en plus forte, le ministre affirme qu'un parent peut se rendre à l'école dans le but d'aller chercher des documents pédagogiques pour ses enfants. Le ministre de l'éducation choisit de manière irresponsable d'assouplir de manière illégale les règles de confinement alors que le premier ministre dit qu'il doit être total et que la loi organique sur l'état d'urgence sanitaire est votée.

La mise en place chaotique du travail à distance ne doit plus être une source de stress ou d'anxiété ni pour les personnels, ni pour les élèves et leurs parents. Chacun-e fait comme il et elle peut avec

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



les moyens et le temps dont ils et elles disposent. Les équipes pédagogiques doivent conserver leur liberté pédagogique et ne doivent subir aucune pression dans un contexte de crise sanitaire inédite. En effet, les conditions de travail et d'apprentissage à la maison sont très inégales d'une famille à l'autre : connexions et matériel informatique, nombre de personnes à la maison, capital social et culturel. De ce fait, exiger des élèves qu'ils et elles étudient de nouvelles notions va fortement accentuer les inégalités scolaires. Les élèves et leurs parents ne doivent pas être mis sous pression. Le travail à distance doit être aménagé et prendre en compte les contraintes liées au confinement. Enfin, le ministère doit cesser de parler de "continuité pédagogique" : même si les personnels restent en contact avec leurs élèves, il ne s'agit pas de pédagogie, et laisser entendre l'inverse à la population est irresponsable et irrespectueux envers le professionnalisme des enseignant-e-s.

Les enfants de soignant-e-s doivent être accueilli-e-s dans les établissements scolaires mais sans mettre en danger les personnels volontaires présents dans les établissements ni les personnels soignants eux-mêmes. Ce sont bien près de 20 000 enseignant-e-s qui se sont relayé-e-s pour accueillir 30 000 enfants des personnels de santé mobilisés dans les hôpitaux pour lutter contre le Covid-19. Il n'y a donc aucune raison d'annoncer d'autres modalités que le volontariat pour la prise en charge des enfants de soignant-e-s. Les enseignant-e-s et les écoles doivent être équipés avec des masques et des gels hydroalcooliques.

- **SUD éducation soutient les nombreux personnels de l'éducation qui se sont portés volontaires**
- **SUD éducation exige que l'employeur garantisse les conditions de sécurité sanitaire à cet accueil aussi bien pour les personnels que pour les élèves et leurs parents qui ne doivent pas être exposé-e-s à des risques supplémentaires !**
- **SUD éducation apporte tout son soutien à tous les personnels soignants qui demandent la réouverture**

**des lits d'hospitalisations, l'embauche de personnels et une augmentation de leur salaire.**

- SUD éducation dénonce les pressions exercées sur les personnels, mais aussi sur les familles, dans le cadre de l'enseignement à distance, et revendique que la mise en place de cet enseignement se fasse dans le respect de la liberté pédagogique.**
- SUD éducation exige que cessent les injonctions aux déplacements non-essentiels, notamment ceux de certains rectorats à déposer et récupérer du matériel pédagogique, dans les commerces de proximité ou ailleurs. !**